



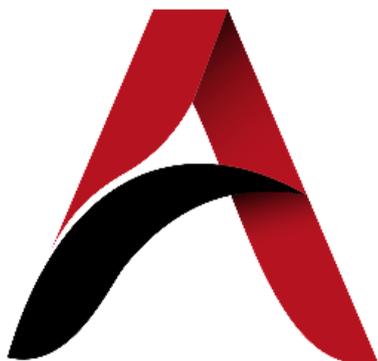
RAPPORT DE TRANSPARENCE 2019

20.01.2020

ACTIVE GROUPE

Publié sur le site www.activegroupe.fr

RAPPORT DE TRANSPARENCE



Active Audit

Société de Commissariat
aux comptes

Steeve MANLIUS

Commissariat aux comptes

ARTICLE R. 823-21 DU CODE
DE COMMERCE

JANVIER 2020

**ACTIVE AUDIT – Steeve
MANLIUS**

39 Rue Ferdinand Forest – Immeuble
ORLANDO

97122 BAIE-MAHAULT

Tel. : 0590 81 38 79

Fax. : 0590 25 73 84

Email : s.manlius@activegroupe.fr

Notre Philosophie

1	Présentation de la structure	6
1.1	Description des entités de commissariat aux comptes	6
1.2	Présentation succincte du signataire.....	8
2	Gestion des risques	9
2.1	Indépendance	9
2.2	Impartialité	9
2.3	Contrôle qualité.....	10
3	Activités	11
3.1	Répartition de l'activité.....	11
3.2	Liste des principaux clients (dont entités EIP).....	11
4	Une organisation forte et garante de ses membres	12
4.1	L'équipe	12
4.2	La formation continue	13
4.3	Les outils	14

Notre Philosophie

Les entités composantes d'« ACTIVE GROUPE » sont extrêmement attachées à la satisfaction de leurs clients. Nous mettons pour cela à leur disposition des équipes de pluri-spécialistes cherchant à répondre à l'ensemble de leurs problématiques quotidiennes.

Les valeurs profondes d'« ACTIVE GROUPE » sont basées sur une amélioration continue du service rendu. Une politique qualité dynamique s'assurant en permanence du respect des normes déontologiques est au cœur des préoccupations du Groupe.

Dans le strict respect des règles déontologiques de notre profession, nous attestons :

- que les pratiques d'indépendance mises en place au sein des cabinets du Groupe font l'objet de vérifications internes régulières ;

- que les dispositions des articles L822-4 et R822-61 en matière de formation continue sont respectées.

Pour satisfaire à l'article R 823-21 du Code de Commerce, nous publions le présent rapport de transparence dans l'objectif de favoriser la compréhension de l'organisation d'ACTIVE GROUPE ; certaines structures, entités d'intérêt public, nous faisant confiance pour mener des missions de commissariat aux comptes.

Si aujourd'hui un mouvement de centralisation des mandats sous une structure unique (ACTIVE AUDIT) est initié, certains mandats sont exercés en nom propres. Ces structures - partageant des procédures communes - nous semblent répondre à la définition d'un cabinet au sens des autorités de contrôle.

C'est pourquoi, ce rapport de transparence couvre l'ensemble du périmètre du Groupe. Nous nous basons sur les éléments clés suivants :

Indépendance

Une indépendance de toute influence politique et la capacité d'intervenir en conformité avec les règles d'incompatibilité.

Les commissaires aux comptes doivent, pour leur mission, agir en toute indépendance (c. com. art. L. 822-11). Il s'agit notamment pour le commissaire aux comptes de ne pas conduire une mission qui le placerait en situation d'auto-révision ou en situation d'avoir à se prononcer sur des prestations fournies par un membre de son réseau dès lors qu'elles seraient de nature à affecter son jugement professionnel.

Notre cabinet est par ailleurs indépendant des grands groupes d'audit anglo-saxons et n'appartient à aucun réseau au sens de l'article R.822-14 du code de commerce.

Notre capacité à assurer la mission de commissaires aux comptes

Le cabinet, basé en Guadeloupe, applique depuis des années une approche d'audit structurée auprès de tous types de structures. Nous avons ainsi une compétence accrue dans le secteur des entités publiques (sociétés d'économie mixte, chambres consulaires), dans le secteur de la protection sociale (mutuelles, caisses de retraite complémentaire), dans le secteur associatif, mais aussi dans le secteur privé.

Des références au service des entités des Antilles-Guyane

Le cabinet intervient régulièrement, et ce, depuis plus de 15 ans sur des missions d'audit à forte valeur ajoutée. Les intervenants sont reconnus comme des professionnels compétents, disponibles et réactifs.

Le signataire, Steeve MANLUIS, expert-comptable, commissaire aux comptes, et l'équipe dédiée, interviennent depuis plusieurs exercices sur des missions de commissariat aux comptes sur les dossiers majeurs suivants :

Secteur public

Protection sociale

Associations

Secteur commercial

Une compétence et expérience dans le domaine du commissariat aux comptes

L'équipe dispose ainsi d'une riche expérience dans le domaine du commissariat aux comptes.

Cette expérience, capitalisée grâce à la réalisation de nombreuses missions de conseil et d'expertise-comptable, est aujourd'hui mise à profit pour la réalisation de missions de commissariat aux comptes.

Une équipe stable, dédiée et de haut niveau

L'exécution au quotidien des missions est confiée à une équipe alliant compétence, technique comptable et écoute client permettant d'exercer avec pertinence l'audit des structures qui nous font confiance.

Notre offre se caractérise par la constitution d'une équipe ayant une véritable spécialisation dans le domaine du commissariat aux comptes. De plus, nous nous engageons à maintenir la stabilité de l'encadrement sur la durée des missions qui nous sont confiées.

Une proximité permanente

Notre cabinet basé en Guadeloupe permet une réactivité importante pour répondre à des besoins, tant en audit qu'en commissariat aux comptes dans les 3 Départements Français d'Amérique, et ce, dans une logique de coûts maîtrisés.

Nous intervenons effectivement de plus depuis plusieurs années sur ces trois départements (Guadeloupe, Martinique et en Guyane).

1. Présentation de la structure « ACTIVE GROUPE »

1.1 Description des entités de commissariat aux comptes

Le « Cabinet » ou « ACTIVE GROUPE » est composé des structures suivantes de commissariat aux comptes :

Entité	Cabinet Steeve MANLIUS	ACTIVE AUDIT
Forme juridique	E.I	SARL
Capital	N/A	10 000 €
Siège social	39 RUE FERDINAND FOREST – IMMEUBLE ORLANDO 97122 BAIE-MAHAULT	39 RUE FERDINAND FOREST – IMMEUBLE ORLANDO 97122 BAIE-MAHAULT
Établissements	N/A	N/A
Représentant légal	Steeve MANLIUS	Steeve MANLIUS
SIRET	440 019 926 00021	497 951 848 00041
Code APE	Activités comptables (6920Z)	Activités comptables (6920Z)
Date de création	01/09/2011	06/06/2007
Gérant/Responsable	M. Steeve MANLIUS	M. Steeve MANLIUS

L'activité d'expertise comptable est exercée par la structure suivante :

Entité	SOLUTIO AUDIT ET CONSEIL
Forme juridique	SAS
Capital	5 000 €
Siège social	39 RUE FERDINAND FOREST – IMMEUBLE ORLANDO 97122 BAIE-MAHAULT
Établissements	N/A
Représentant légal	Steeve MANLIUS
SIRET	838 728 483 00010
Code APE	Activités comptables (6920Z)
Date de création	01/04/2018
Gérant/Responsable	M. Steeve MANLIUS

Ainsi, l'activité du cabinet est répartie sur un seul site, à Jarry-Guadeloupe.

Les activités sont orientées vers **des missions à forte valeur ajoutée**, notamment dans le domaine de l'audit et du conseil.

Notre cabinet propose les lignes de métiers suivantes :

- > **Audit légal**
(mandats de commissariat aux comptes et autres missions légales)

- > **Expertise comptable**
(révision et établissement des comptes annuels)

- > **Gestion sociale**
(conseil en matière RH et externalisation de bulletins de salaire)

- > **Accompagnement** et suivi de gestion

- > **Conseil en systèmes d'information**

- > **Conseil**

1.2 Présentation succincte du signataire

L'équipe dédiée au commissariat aux comptes est composée des collaborateurs qualifiés dans les domaines du commissariat aux comptes. Monsieur Steeve MANLIUS assurera la responsabilité globale de la mission en qualité de signataire.

Nom et fonction

Pourquoi cette personne a-t-elle été choisie ?

Rôles et responsabilités envisagées dans l'équipe

SIGNATAIRE

STEEVE MANLIUS
 Signataire



Expérience de plus de 15 ans dans le domaine du commissariat aux comptes.

Responsable technique de la mission.

Expert-comptable
 Commissaire aux comptes

Il pilote les équipes et est responsable des missions d'audit.

Expert-judiciaire inscrit près la Cour d'Appel de Basse Terre

Mission réalisée dans différentes filiales de groupes en expertise comptable ou commissariat aux comptes.

Trésorier de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Basse-Terre

Expérience dans le secteur des sociétés d'économie mixte (SEM), de la protection sociale (mutuelle, caisse de retraite), des associations, des sociétés privées.

Label « Passeport pour l'audit du secteur public local » du CSOEC et de la CNCC.

2. Gestion des risques

2.1 Indépendance

Une déclaration d'indépendance a été mise en place au sein du cabinet « ACTIVE GROUPE ».

Elle prévoit de recueillir annuellement, de la part des associés comme de l'ensemble du personnel, une déclaration formelle d'indépendance. Le respect de cet engagement est par ailleurs régulièrement abordé lors des réunions hebdomadaires faites avec l'ensemble des collaborateurs.



Lors d'une intervention sur un nouveau dossier, renseignement est pris sur les mandats de Commissaires aux Comptes et les éventuelles missions d'Experts-Comptables, tant sur ce dossier que sur ses filiales, afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts. L'acceptation des missions est formalisée dans un document signé par l'associé et les intervenants.

L'entité a mis en place des processus permettant de communiquer les règles et procédures d'indépendance à tout le personnel et les intervenants. Ces règles et procédures font l'objet d'une veille attentive pour prendre en compte les évolutions réglementaires.

Le Signataire, Steeve MANLIUS, confirme qu'une vérification interne du respect de cette indépendance est réalisée.

2.2 Impartialité

Dans l'exercice de leurs missions, les intervenants de notre cabinet conservent en toutes circonstances une attitude impartiale. Ils fondent leurs conclusions et leurs jugements sur une analyse objective de l'ensemble des données dont ils ont connaissance, sans préjugé ni parti pris. Ils évitent toutes situations qui les exposeraient à des influences susceptibles de porter atteinte à leur impartialité.

L'acceptation des missions, telle qu'elle est formalisée, prend en compte de façon spécifique les risques d'impartialité.

La charte d'indépendance signée chaque année intègre un engagement d'impartialité.

Le signataire confirme que ces règles d'impartialité sont effectivement mises en œuvre et sont conformes avec les dispositions prévues dans notre manuel de procédures.

2.3 Contrôle qualité

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel. Elle s'impose :

 <p>Au travers des normes et des Codes de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes et d'Expert-Comptable</p>	 <p>Par notre souhait délibéré de mettre la qualité au cœur de nos métiers</p>
 <p>Par notre implication dans les instances professionnelles (Compagnie des Commissaires aux Comptes ou Ordre des Experts-Comptables)</p>	 <p>Par le contrôle de la bonne application des procédures internes en vigueur</p>

Pour ces raisons, nous avons conçu l'ensemble de notre système qualité dans le respect des articles R. 822-32 à R. 822-35 du Code de commerce.

Contrôles internes permanents intégrés au processus des missions

Contrôles permanents : chaque étape du processus de réalisation d'une mission, depuis l'acceptation jusqu'à l'émission des rapports, fait l'objet d'une supervision par le manager et l'associé signataire, matérialisée dans les dossiers de travail ;

Revue indépendante : l'associé et les managers procèdent chaque année au mois de septembre à une analyse de risques de l'ensemble des mandats de commissariat pour la saison à venir suivant une cotation qui est propre au cabinet. Sur ces bases, une liste de dossiers soumise à une revue indépendante est arrêtée. Les dossiers EIP sont bien sûr privilégiés, mais les dossiers significatifs d'institutions publiques ou semi-publiques le sont également. La revue indépendante, effectuée par un associé différent du signataire, porte en début de mission sur la stratégie d'audit avec le plan de mission et le programme de travail et en fin de mission, préalablement à la signature des rapports, sur les diligences effectuées.

Contrôles externes

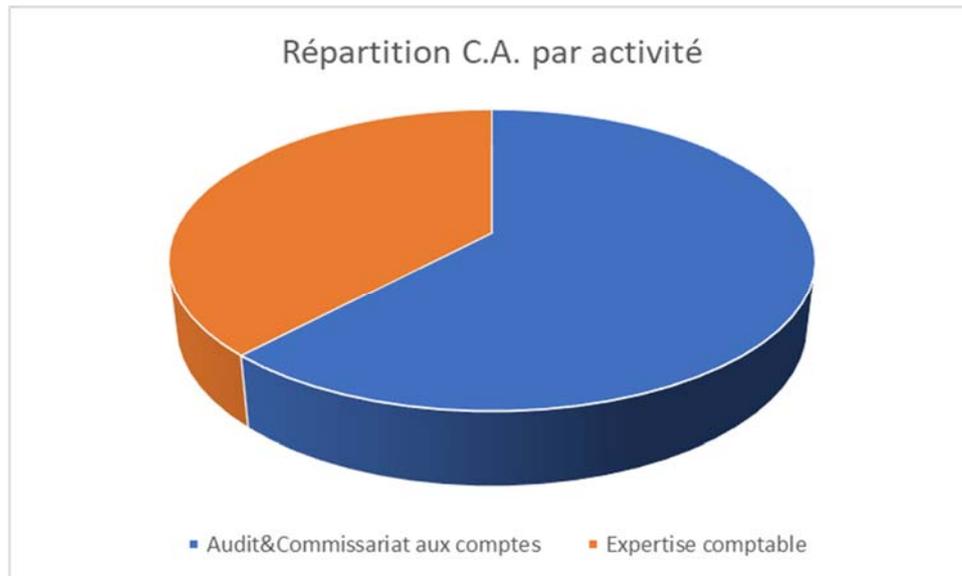
Contrôle via le H3C : compte tenu des fonctions exercées dans des structures qualifiées d'entreprises d'intérêt public (EIP), notre structure est habituée aux contrôles diligentés par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), à l'instar des grands cabinets d'audit. Ce contrôle porte sur toutes les procédures en vigueur au sein de l'audit et le contrôle des diligences menées sur un certain nombre de mandats.

Contrôle via la CRCC : M. Steeve MANLIUS a par ailleurs bénéficié d'un contrôle « dépaycé » réalisé par des confrères de la CRCC de Paris. **Le rapport définitif, reçu en décembre 2017, aboutit à une conclusion favorable.**

3. Activités

3.1 Répartition de l'activité

L'entité ACTIVE GROUPE a une activité portant pour une part majoritaire sur le commissariat aux comptes :



Notre cabinet a donc une activité prépondérante en Audit et Commissariat aux comptes +/- 65 %.

3.2 Liste des principaux clients (dont entité EIP)

Nous intervenons sur les dossiers suivants en commissariat aux comptes (liste non exhaustive) :

- SEMSAMAR
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Guyane ;
- **Mutuelle Générale de Protection Sociale – MGPS / EIP ;**
- INITIATIVE GUADELOUPE ;
- ASSOCIATION DIOCESAINE DE GUADELOUPE ;
- GWAD'AIR – Association de surveillance de la qualité de l'air ;
- GROUPE JOSE PIRBAKAS ;
- CRCG – Comité Régional de Cyclisme de la Guadeloupe ;
- CRP EMERGENCE ;
- Etc.

4. Une organisation forte et garante de ses membres

4.1 L'équipe

Les exigences de notre métier nous conduisent à recruter des collaborateurs jeunes et de qualité dans le cadre d'une relation qui s'inscrit dans la durée.

Les intervenants sur des missions d'audit sont de formation BAC+5, **minimum**.

Les intervenants sont reconnus comme des professionnels **compétents, disponibles et réactifs**. De plus notre adhésion instances / services suivants, nous permettent d'être en **anticipation** sur les évolutions législatives et règlementaires, notamment celles spécifiques au secteur des Sem locales.



L'associé signataire, Steeve MANLIUS, est membre du club secteur public au niveau national et président de la commission secteur public auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Experts comptables de Guadeloupe.



L'associé signataire, Steeve MANLIUS, est trésorier de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes. Cette fonction permet de participer aux instances nationales de la profession et ainsi d'être en anticipation sur les évolutions de la profession et de sa réglementation.



L'associé signataire, Monsieur Steeve MANLIUS est également expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

SIGNATAIRE

STEEVE MANLIUS
Signataire



Expérience de plus de 15 ans dans le domaine du commissariat aux comptes. Responsable technique de la mission.

Expert-comptable **Commissaire aux comptes**

Expert-judiciaire inscrit près la Cour d'Appel de Basse Terre

Trésorier de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Basse-Terre

Expérience dans le secteur des sociétés d'économie mixte

Il pilotera les équipes et est responsable du déroulement des missions d'audit.

Missions réalisées auprès de TPE/PME, tant dans le conseil, l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

Il est intervenu également dans de nombreuses procédures ayant trait au

(SEM), de la protection sociale (mutuelle, caisse de retraite), des associations, des sociétés privées. traitement des difficultés des entreprises.

INTERVENANTS PRINCIPAUX



MIKAEL ADENET
SÉNIOR

Expérience de plus de 10 ans dans le domaine de l'expertise-comptable et de l'audit

Expert-comptable diplômé

Diplômé de Toulouse Business School – Corporate Finance

Auditeur sénior ayant une grande expérience dans le domaine de l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

Il manage l'équipe de collaborateurs dédiée à la mise en œuvre des missions d'audit.

Il est également responsable technique du pôle « Expertise comptable » du Groupe.



EDDY AMETIS
SÉNIOR

Expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'audit légal, l'expertise comptable et le conseil.

Expert-comptable mémorialiste

Enseignant

Intervenant sénior intervenant depuis de nombreuses années dans le domaine de **l'expertise comptable et du commissariat aux comptes.**

4.2 La formation continue

Notre structure établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des intervenants. Nous nous efforçons d'engager des actions de formation en lien avec les secteurs d'activités de nos clients. Ces actions de formation sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du Cabinet. En particulier, le coût investi dans la formation continue est très significative chaque année.

► Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, AUDITEC GUADELOUPE). A noter que des membres de notre équipe ont bénéficié de formations du cursus audit de l'association technique ATH.



► Un suivi des formations homologuées et non homologuées par le Comité Scientifique de la CNCC est réalisé et déclaré auprès de la CNCC chaque année avant le 31 mars pour l'année civile écoulée.

► Le suivi de formation de chaque collaborateur est effectué sur une base pluriannuelle, qui sert en particulier de base d'échange lors des demandes annuelles de formation, ou lors des entretiens professionnels annuels.



4.3 Les outils



Nous utilisons, pour la conduite de nos missions de commissariat aux comptes le logiciel, **REVIS AUDIT PREMIUM**.

Elu "Meilleur logiciel de Commissariat aux Comptes" par plus de 40 000 professionnels lors du Palmarès du Monde du Chiffre 201



Notre cabinet est membre du service INFO-DOC EXPERTS. Ce service, réservé aux experts-comptables, nous fournit une assistance technique en matière fiscale, sociale et en droit des sociétés par plus **de 20 experts spécialisés** que nous pouvons consulter **en temps réel**. Ce service nous permet de vous apporter des réponses concrètes et documentées de façon réactive sur les sujets les plus pointus qui pourraient se présenter.



Notre cabinet dispose d'un **fonds documentaire en ligne** exhaustif et mis à jour en continu permettant une maîtrise totale et sans faille de l'actualité juridique sociale.

|



CLUB FISCAL



CLUB SOCIAL

Notre cabinet est membre du Club Social et du club fiscal de l'Ordre du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et dispose à ce titre d'outils conçus par et pour les experts-comptables. Cela nous permet également de vous informer, voire vous alerter, sur l'actualité fiscale et sociale.

Par ailleurs, nos différents outils (Navis et mémentos Francis Lefebvre, éditions législatives, Lamy, etc.) nous permettent de vous offrir une veille et une information de qualité et à jour des dernières évolutions.

Rapport de transparence édité le 20 janvier 2020,
Sous la direction de Monsieur Steeve MANLIUS, CAC signataire



CABINET ACTIVE AUDIT
SARL au capital de 10 000 Euros
COMMISSARIAT AUX COMPTES
39 Rue Ferdinand Forest - Imn. Orlando - Lot 44
ZI Jany - 07122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 813 879 - Fax : 0590 257 884
Siret : 497 951 84R 00041 - APE 6920 Z